

Calendrier du suivi formatif et de l'évaluation des stagiaires (alternants et temps complets) dans l'application ASTUCE-ESPE - 2nd degré

Accès à l'application ASTUCE-ESPE pour les personnels ayant une adresse académique : avec identifiant et mot de passe de messagerie : <http://pia.ac-grenoble.fr> dans l'onglet ARENA, menu « Gestion des personnels »

Accès à l'application ASTUCE-ESPE pour les personnels qui n'ont pas d'adresse académique (tuteurs ESPE ou des organismes de formation, ...) : avec l'adresse mail et le mot de passe reçu par l'application : <https://bv.ac-grenoble.fr/astucespe/espe.php>

Suivi formatif

Première période du 01 septembre 2025 au 19 décembre 2025	
Auto-positionnement du stagiaire	Avant le 17 novembre 2025
Bilan du tuteur académique	Avant le 26 novembre 2025
Rapport intermédiaire du chef d'établissement	
Possibilité de saisie d'un bilan par le tuteur INSPE* et par un inspecteur, notamment si une visite a été effectuée	Avant apposition de l'avis intermédiaire de l'inspecteur référent
Avis intermédiaire de l'inspecteur référent en lien avec le correspondant stage de l'INSPE	Avant le 09 décembre 2025
Le stagiaire atteste de la prise de connaissance des bilans, rapports et avis	Pour le 19 décembre 2025

Seconde période du 05 janvier 2026 au 03 avril 2026	
Auto-positionnement du stagiaire	Avant le 27 février 2026
Bilan du tuteur académique	Avant le 06 mars 2026
Rapport intermédiaire du chef d'établissement	
Possibilité de saisie d'un bilan par le tuteur INSPE* et par un inspecteur, notamment si une visite a été effectuée	Avant apposition de l'avis intermédiaire de l'inspecteur référent
Avis intermédiaire de l'inspecteur référent en lien avec le correspondant stage de l'INSPE	Avant le 18 mars 2026
Le stagiaire atteste de la prise de connaissance des bilans, rapports et avis	Pour le 03 avril 2026

La direction de l'INSPE ou de l'établissement de formation du stagiaire, ainsi que les jurys des mentions des masters MEEF pourront prendre connaissance des documents liés au suivi formatif dans le cadre de l'évaluation de l'UE stage du master MEEF.

(*) Le tuteur INSPE doit établir un bilan pour au moins l'une des deux périodes. Les stagiaires affectés à temps complet ne sont pas concernés, c'est la division de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) qui donnera un avis en fin d'année scolaire.

Du 20 avril 2026 au 05 juin 2026	
Rapport du tuteur académique	Avant le 13 mai 2026
Avis du chef d'établissement	
Avis de l'inspecteur désigné par le recteur	Pour le 01 juin 2026
Avis de la direction de l'INSPE/ISFEC ou de la FTLV pour les stagiaires à temps complet	Pour le 5 juin 2026 matin (hors agrégés) Pour le 27 mai 2026 (agrégés)
Dates prévisionnelles des jurys d'évaluation (hors agrégés)	17, 18 et 19 juin 2026

La direction de l'INSPE ou de l'établissement de formation du stagiaire, ainsi que les jurys des mentions des masters MEEF, n'auront pas communication du rapport du tuteur académique, ni des avis de l'inspecteur et du chef d'établissement qui sont des pièces destinées au jury ou pour les agrégés à l'inspection générale.

D'une manière générale, les avis et rapports finaux ne sont pas directement portés à la connaissance des stagiaires. Ils pourront, conformément aux textes en vigueur, consulter l'ensemble des pièces de leur dossier selon des modalités qui leur seront précisées ultérieurement.